

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'APT

MAIRIE
DE
CADENET
84160 Cadenet

Téléphone 04 90 68 13 26
Mail : accueil@mairie-cadenet.fr

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de CADENET

N° 50/2024

Mis en ligne le 28/6/24

Session du 20 juin 2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE ET LE 20 JUIN
le Conseil Municipal de la Commune de CADENET s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juin sous la présidence
de M. Jean Marc BRABANT

Date de la convocation : 11 juin 2024

Etaient présents : Mmes et Mrs : BRABANT, GAUDELET SANHADJI, LORIEDO, RAOUX
JACQUEME, BOISGARD, MANGANARO, BOY COURROUX, DE LAURENS DE
LACENNE, JAUMARY, DUVAL, BERGE, JAUBERT, GRANGE, ALBERTINI, LAVOREL,
LEROY, SCHOFFIT, KHALIZOFF, CAUSSARIEU, MARTIN, SLAVICEK, VEVE, MICHAUX

Secrétaire de séance : Mme GRANGE Valérie

Absents : BASTIE

Absents excusés: RIPERT, DEBIT, SEVE

Procurations :

M RIPERT	a donné procuration à	Mme LEROY
Mme DEBIT	a donné procuration à	Mme MICHAUX
Mme SEVE	a donné procuration à	Mme KHALIZOFF

MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

- Vu** le code de l'urbanisme ;
- Vu** la délibération du Conseil Municipal n° 50/2019 en date du 30/09/2019 approuvant le plan Local d'Urbanisme ;
- Vu** la délibération du Conseil Municipal n° 82/2023 en date du 18/09/2023 prescrivant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme.
- Vu** la décision n° CU-2023-3539 de l'Autorité Environnementale en date du 21 novembre 2023 de ne pas soumettre à évaluation environnementale le modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme.
- Vu** l'arrêté municipal n° 029 / 2024 en date du 5 février 2024 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification n°1 du PLU
- Entendu** les avis des PPA ;
- Entendu** l'avis de la CDPENAF
- Entendu** les conclusions du commissaire enquêteur ;

Monsieur MANGANARO, Adjoint délégué à l'Urbanisme et au Cimetière indique que pour répondre aux remarques émises par les Personnes Publiques Associées et aux cours de l'enquête publique, le dossier a été modifié de la manière suivante :

- Le Règlement Départemental de Défense Extérieur Contre l'Incendie (RDDECI) a été actualisé avec l'introduction de la version arrêtée par la Préfète en décembre 2023 dans le règlement du PLU.
- Des éléments d'explication ont été intégrés dans la notice de présentation concernant l'usage actuel du terrain concerné par la zone 1AUe (service techniques) et l'impact éventuel du projet sur l'agriculture.

Considérant que le projet de Modification n°1 du PLU tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément aux articles L153-36 et suivants du code de l'Urbanisme.

La notice de présentation, les extraits de zonages, le règlement et les extraits d'OAP de la modification n°1 du PLU de la commune sont annexés à la présente délibération.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité absolue (6 contre),

- Décide d'approuver la Modification n°1 du PLU telle qu'annexée à la présente délibération
- Dit que la présente délibération fera l'objet, d'un affichage en mairie durant un mois et la mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département
- Dit que la présente délibération et la modification du PLU seront publiées sur le portail national de l'urbanisme prévu à l'article L. 133-1 du code de l'urbanisme
- Dit que, conformément à l'article L.153-22 du code de l'urbanisme, la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme approuvée est tenu à la disposition du public en mairie de Cadenet et à la Préfecture de Vaucluse aux heures et jours habituels d'ouverture ;
- Dit que la présente délibération et les dispositions résultant de la modification n°1 du PLU, ne seront exécutoires que :
 - Dès sa réception par le Préfet ;
 - Dès sa publication sur le portail national de l'urbanisme prévu à l'article L. 133-1 du CU
 - Après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

Le Maire
Jean-Marc BRABANT



La Secrétaire de séance
Valérie GRANGE